

TAXE DE SEJOUR 2020

Tarifs applicables sur DINAN AGGLOMERATION
Délibération du 17/09/2018

Période de perception : du 1^{er} janvier au 31 décembre

Catégories d'hébergement	Tarifs
Palaces	4.00€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,50€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,20 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, auberges collectives	0,70 €
chambres d'hôtes	0,70 €
Terrains de campings et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements de camping-cars et parcs de stationnement touristiques par tranches de 24 heures	0,50 €
Terrains de campings et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Mode de calcul de la taxe de séjour :

Tarif applicable à la catégorie d'hébergement concernée (x) nombre de personnes assujetties x nombre de nuits du séjour

NOUVEAU : REFORME NATIONALE SUR LES HEBERGEMENTS NON CLASSES	
Hébergements non classés	Taux
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air et des chambres d'hôtes	3%

Mode de calcul de la taxe de séjour :

(Tarif du séjour à la nuitée / nombre de personnes accueillies* x 3%) x nombre de personnes assujetties x nombre de nuits du séjour

Exemples :	Calcul de la taxe selon le taux à 3%
Hôtel NC- chbre à 77€ la nuit pour 2 pers.	77€: 2 pers.* = 38.50€ la nuit /pers. X 3% = 1.15€** /nuit/personne
Meublé NC 750€ la semaine soit 107.14€ la nuit pour 4 pers.	750€ : 7 jours = 107.14€ la nuit : 4 pers.* = 26.78€ la nuit /pers. X 3% = 0.80€** /nuit/personne
Meublé NC 420€ le séjour soit 60€ la nuit pour 6 pers.	420€ : 7 jours = 60€ la nuit : 6 pers.* = 10€ la nuit /pers. X 3% = 0.30€**/nuit/personne

*Le calcul du tarif à la nuitée est réalisé sur le nombre de personnes reçues à chaque séjour (adultes et enfants)

**Le montant de la taxe est plafonné à 2.30€ par nuit et par personne

Exonérations

Les personnes mineures (-18 ans)
Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans une commune du territoire
Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
Les personnes dont le loyer journalier est inférieur à 1€